

## PROGRAMME DE FORMATION

### Formation à la conduite d'une Grue auxiliaire CACES®490



#### INFORMATIONS PRATIQUES :

##### **Public visé:**

Toute personne appelée de par ses activités à conduire une grue auxiliaire de chargement de véhicules

##### **Pré-requis:**

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

##### **Durée:**

Initiale : 4 jours soit 28 heures (1 journée de théorie, 2 journées de pratique et 1 journée d'évaluation finale)

Expérimenté / Recyclage: 3 jours soit 21 heures (1 journée de théorie, 1 journée de pratique et 1 journée d'évaluation finale)

recyclage : 2 jours soit 14 heures (1 journée de théorie, pas de pratique et 1 journée d'évaluation finale)

\*avec présentation obligatoire d'une attestation de pratique pour justifier l'absence à la formation pratique.

Le CACES® correspondant à la catégorie évaluée sera délivré au conducteur ayant passé avec succès les tests théoriques et pratiques.

#### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- A l'issue de la formation le stagiaire devra être capable de conduire une grue auxiliaire de chargement de véhicules.

#### CONTENU DE LA FORMATION :

##### **PROGRAMME**

##### **Partie théorique :**

- Connaître la réglementation et les textes de la sécurité sociale.
- Expliciter les conditions pour pouvoir utiliser une grue auxiliaire.
- Citer les rôles et responsabilités de l'encadrement de chantier.
- Identifier les caractéristiques fonctionnelles.
- Citer les différents organes de service et dispositifs de sécurité.
- Identifier les principaux risques lors de l'utilisation de la grue auxiliaire.
- Identifier les principaux risques liés à l'environnement.
- Connaître les règles de conduite, de circulation, de stationnement et la signalisation de chantier temporaire.

- Savoir lire la plaque de charge et en déduire les conditions de stabilité.
- Interpréter la signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation.
- Connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques.
- Connaître les vérifications et les opérations de maintenance de son ress

##### **.Partie pratique :**

- Vérifier l'adéquation de la grue auxiliaire à l'opération envisagée.
- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste.
- Positionner le véhicule pour la manœuvre, baliser la zone.
- Caler et mettre en place les stabilisateurs, vérifier l'horizontalité du véhicule.

**FOR'EXPERT - Tél : 04.67.66.44.78 – [contact@forexpert-formation.com](mailto:contact@forexpert-formation.com)**

Sarl au capital de 7 500 euros – Siret : 515 210 789 000 19 – RCS AVIGNON 515 210 789 – NAF 7022 Z –  
« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 84 03139 84 auprès du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur »  
TVA FR41515210789 – IBAN : FR7610096181060008186260172 - BIC : CMCIFRPP





Réaliser les manœuvres de positionnement avec souplesse et précision.

- Elinguer la charge.
- Utiliser les différents dispositifs de porte-charge.
- Effectuer les différents mouvements décomposés en positionnant la charge à un endroit précis visible.
- Effectuer les différents mouvements synchronisés en positionnant la charge à un endroit précis visible.
- Maîtriser le balancement de la charge.
- Prendre et poser la charge en un endroit précis non visible en respectant les gestes de commandement et de communication.
- Réaliser les manœuvres de levage avec souplesse et précision.

- Remettre la grue auxiliaire en position de transport avant chaque déplacement.
- Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de le signaler à sa hiérarchie.
- Effectuer les opérations de maintenance de premier niveau.

#### **Suivi et évaluation finale : 1 jour**

- Tests théoriques (questionnaire) réalisés dans une salle de formation équipée. Durée : 1h30 (incluant les corrections).
- Tests pratiques (utilisation de l'engin). Durée : 45 minutes par candidat (suivant la catégorie).
- Feuille d'émargement, certificat de réalisation, attestation de fin de formation et Carte CACES®.

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

#### **Accessibilité aux personnes handicapés :**

Accessibilité aux personnes handicapés reconnu apte médicalement.

Conditions d'accueil conforme aux normes d'accessibilité des publics en situation de handicap.

#### **Conditions tarifaires :**

Se référer à l'offre de prix envoyée avec le programme.

#### **Modalités d'accès :**

Dès réception du bulletin d'inscription et du devis signé.

#### **Délais d'accès :**

En INTRA : de 2 à 5 jours suivant la disponibilité du formateur.

En INTER : Suivant le calendrier Inter-entreprise (voir site internet).

#### **Équipement de protection individuelle à apporter :**

Se référer à la convocation de formation.

#### **Intervenants :**

Formateur en prévention des risques professionnels.

Crée le 06/01/20-actualisé le 11/01/21

Testeur certifié pour la partie test.

#### **Modalités de validation des acquis**

Suivant le référentiel : après avis favorable, validation du « Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité » CACES®, conforme à la Recommandation CNAMTS @490. Les tests CACES sont réalisés par des partenaires certifiés.

### **COMPETENCES ET DEBOUCHES**

#### **Compétences Visées / Attestées**

Réaliser les manœuvres en toute sécurité suivant la réglementation,  
Assurer l'entretien quotidien des grues de chargement,  
Rendre compte des anomalies constatées.

#### **Certifications**

Délivrance d'un certificat CACES® en rapport avec la catégorie concernée sous réserve de la réussite aux tests finaux.

#### **Perspectives**

- Conducteur(trice) de grues de chargement,
- Grutier de grues de chargement,
- Livreur de matériaux,
- Chef de chantier.

**Sarl FOR'EXPERT - 10, Avenue Fontcouverte - 84000 AVIGNON**

**Tél : 04.67.66.44.78 – [contact@forexpert-formation.com](mailto:contact@forexpert-formation.com)**

Sarl au capital de 7 500 euros – Siret : 515 210 789 000 19 – RCS AVIGNON 515 210 789 – NAF 7022 Z –  
« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 84 03139 84 auprès du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur »  
TVA FR41515210789 – IBAN : FR7610096181060008186260172 - BIC : CMCIFRPP

